

Lyon, le 23 juin 2020,

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Le 15 juin 2020, les élus et membres associés de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Rhône ont tenu leur Assemblée Générale (AG) à Lyon.**

Cette Assemblée Générale s'est déroulée en présence d'**Etienne BLANC**, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de **Jacques BLANCHET**, Conseiller spécial auprès du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en charge des relations avec les Chambres Consulaires, de **David KIMELFELD**, Président de la Métropole de Lyon, de **Bruno PEYLACHON**, Vice-président du Conseil départemental en charge du partenariat territorial, des fonds européens et des relations avec les chambres consulaires et les acteurs économiques, de **Gérard COLLOMB**, Maire de Lyon, ancien Ministre d'Etat, de **Denis BROLIQUIER**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement de LYON.

**L'Assemblée générale fut l'occasion de revenir sur la crise sanitaire et ses conséquences pour les artisans rhôdaniens.**

## L'ARTISANAT DÉFAVORISÉ

Certaines mesures prises par le gouvernement en début de crise ont été au détriment des artisans et des marchés de proximité. Les difficultés rencontrées par les entreprises étaient multiples : confinement, du personnel, nouveaux comportements d'achat (grandes surfaces, vente en ligne, drive), problèmes d'approvisionnement, manque de dispositifs d'hygiène, perte de chiffre d'affaire, paiement des loyers, assèchement des trésoreries, difficultés pour bénéficier des aides du gouvernement ou encore complexité des démarches administratives...

Tout au long de la crise, la CMA du Rhône a accompagné les chefs d'entreprises dans leurs interrogations ainsi que dans la gestion des démarches juridiques, numériques...

## LE RÉSEAU DES CMA EN ACTION

Les CMA ont exprimé plusieurs besoins pour les TPE, et ont obtenu des mesures supplémentaires pour améliorer l'efficacité du Fonds de solidarité.

Pour aller plus loin, les CMA demandent une évolution pour l'aide afin qu'elle soit accordée à la personne et non à l'entreprise. Ainsi, pour une TPE artisanale avec un dirigeant et un conjoint collaborateur, l'aide ne serait plus plafonnée à 1 500€.

Les chambres consulaires (CMA et CCI), ont également mis en place une cellule de soutien psychologique avec un numéro vert dédié pour accompagner les artisans dans cette période difficile. Les conseillers,

## CONTACT PRESSE

Claire CHAUSSE - 04 72 43 51 94

c.chausse@cma-lyon.fr

www.cma-lyon.fr     

formés, détectent la détresse des artisans et les mettent le cas échéant, en relation, avec des organisations partenaires comme « Second souffle » (06 22 63 43 59) ou encore « 60 000 rebonds » (04 78 63 19 70).

La reprise de l'activité économique de l'entreprise suscite un besoin d'accompagnement de l'artisan que seules les CMA peuvent apporter avec leur connaissance du secteur, du terrain, leur expertise et leur proximité avec les entreprises.

## L'APPRENTISSAGE AU CŒUR DE LA REPRISE

Les entreprises artisanales sont les premières formatrices d'apprentis. Sans garanties ou appuis supplémentaires, la dynamique de l'apprentissage risque de s'effondrer. En plus des diverses annonces du gouvernement, la CMA du Rhône a proposé et adopté, lors de son AG, une motion générale en faveur de l'apprentissage. Cette motion comprend l'adaptation du cadre réglementaire de l'apprentissage, des aides aux entreprises afin de couvrir à 100% les coûts de l'apprentissage sur la première année de formation, la création d'un poste de développeur de l'apprentissage à l'échelle de la Métropole pour sensibiliser et faciliter la signature de contrats.

*« Dans cet « après », nous pensons que l'économie de proximité, les circuits courts, l'économie circulaire, les services à la personne, l'autosuffisance sur des petits territoires et le Made In France seront incontournables ! Donc l'artisanat sera la bonne réponse ! Il devra alors être aidé et encouragé comme jamais ! Nous sommes et serons encore longtemps la première entreprise de France ! »*

Alain AUDOUARD

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône

### Au sujet de la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Rhône :

La CMA du Rhône propose aux jeunes, aux porteurs de projets, aux chefs d'entreprises artisanales une offre complète afin de les accompagner dans leur développement.

A travers ses divers dispositifs : la Passerelle (espace dédié à l'orientation et l'emploi), le Hub de l'Artipreneur, le CMA Campus (son centre de formation), sa plateforme physique, téléphonique et numérique, l'Espace Confluence (centre de conférences), le Pass CMA Liberté (offre d'abonnement adaptée à l'évolution des besoins et des activités), la CMA guide les apprentis et les entreprises artisanales dans leurs démarches.

L'artisanat dans le Rhône représente, au 01/01/2020, près de 7 000 créations d'entreprises par an, 40 000 chefs d'entreprises artisanales, plus de 27 000 titulaires de la Qualité d'Artisan, 4 300 apprentis formés en 2019, plus de 200 maîtres artisans.

### CONTACT PRESSE

Claire CHAUSSE - 04 72 43 51 94

c.chausse@cma-lyon.fr

www.cma-lyon.fr     